

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL  
DU JEUDI 10 décembre 2020

Président : Jean-Luc PORCHET  
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY  
Secrétaire : Cathy SIEGENTHALER

---

**Le Président** ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 10 décembre 2020 à 20h05

**Le Président** rappelle qu'il faut être assermenté pour pouvoir prendre part aux décisions du Conseil.

**Le Président** demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2020, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétition b) communications de la Municipalité
5. Préavis 05/2020 Budget 2021
6. Réponse de la commission sur la prise en considération du Postulat pour une opposition à l'implantation d'une station de base de téléphonie mobile : CAMAC 193656
7. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

**La secrétaire** fait l'appel. 67 membres sont présents, 17 sont excusés et 9 sont absents. Le quorum de 31 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 29 octobre 2020

Martine Barclay demande qu'au point 6, la phrase suivante soit modifiée ainsi :

« la multiplication des antennes est a une influence néfaste ».

**Aucune autre modification n'est demandée.**

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2020 est accepté par 60 voix, 7 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

**Le Président** assermente 4 nouveaux membres : Desponds Claire, Valentin Jonathan, Michel Laurie, Cuhe Léontine Zana

#### 4. a) Lettres et pétitions

**Le Président** n'a pas reçu de lettre.

#### b) Communications de la Municipalité

**André Roch, Syndic**, rappelle que le 7 mars 2021 auront lieu les élections communales pour la législature 2021 – 2026. Il y aura lieu de trouver 2 Municipaux pour remplacer Bernard Bovet et Jean-Yves Brechbühl. Les dossiers de postulation seront disponibles au bureau communal durant les heures d'ouverture. Les listes sont à déposer le 18 janvier entre 11h00 et 12h00 au bureau communal. La Municipalité se tient à disposition pour plus amples renseignements. Il encourage les gens à se mobiliser.

**Carine Gigandet, Municipale**, revient sur la demande de Michel Jacquier pour mettre une benne à plastique à la déchetterie. Il y a la possibilité d'acheter une benne à CHF 1500.—HT qui serait vidée 2 fois par an à CHF 270.—l'enlèvement. Il y a également possibilité de louer la benne pour CHF 25.—/mois. Il faut compter en surplus, une personne supplémentaire pour le tri à la déchetterie car un employé ne suffirait plus, soit un salaire supplémentaire de CHF 7800.—/an en comptant 5 heures par semaine. Elle propose que plutôt que d'engager des frais supplémentaires, chacun mette du sien pour limiter sa consommation de plastique. Michel Jacquier demande à la Municipale si elle parle en son nom ou au nom de la Municipalité.

**Carine Gigandet, Municipale**, répond qu'elle parle au nom de la Municipalité mais que la question doit encore être discutée en séance de Municipalité. Aucune décision n'a été prise. Il s'agit d'une information générale sur les coûts. Pamela Banta Lavenex demande quel est le pourcentage de plastique recyclé en Suisse. **Carine Gigandet, Municipale**, répond que c'est recyclé uniquement si le tri est impeccable. Pamela Banta Lavenex répond donc que si ce n'est pas recyclé, ça ne sert à rien de mettre une benne. **Carine Gigandet, Municipale**, souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée.

**Reynold Michel, Municipal**, informe que l'analyse des eaux de novembre dernier a relevé un pourcentage de chlorothalonil supérieur de 0.265 milligrammes par rapport à la norme acceptée par le Canton. Comme l'a relevé ABE sur la RTS ou encore La Région dernièrement, la situation est préoccupante. La Confédération a interdit le chlorothalonil depuis cette année. L'eau reste toutefois consommable. La Confédération a donné 2 ans aux communes pour diminuer le taux. Il faudra peut-être s'approcher d'autres communes avec des sources non polluées. Ils nous tiendront au courant. Charles-Louis Morel relève que le taux accepté par le Canton est de 0.18 milligrammes, le taux est donc 2fois trop élevé à Arnex. Cédric Bovet rend attentif au fait que les analyses vont de plus en plus loin. Il n'est pas encore prouvé que ce produit soit cancérigène. On a certainement la meilleure eau du Canton. Il faut aller calmos, on a deux ans pour se mettre aux normes. **Reynold Michel, Municipal**, informe que la Confédération veut étendre son réseau d'eau. Il relève aussi qu'en printemps, le taux était de plus 0.3 milligrammes, il a donc déjà baissé. Les prochaines analyses se feront au printemps prochain. Pierre Lavenex demande quel est le taux des communes voisines. **Reynold Michel, Municipal**, répond que Chavornay a le même taux qu'Arnex, à Orbe et Bofflens le taux est bon bien que l'eau ne soit pas bonne dans cette dernière commune.

#### 5. Préavis 05/2020 Budget 2021

**André Roch, Syndic**, lit le préavis municipal.

Le budget a été soumis à la Commission de Gestion et Finances pour étude et rapport. Il a été établi en fonction des éléments connus et communiqués par le canton tels que les rentrées fiscales, les montants de notre participation à la facture sociale, à la péréquation

intercommunale et également les associations/groupements d'écoles, service du feu ou forestier.

Les points suivant son expliqués : **Impôts** pour un total de CHF 1170000.—prévus par l'état avec une retenue de 10% pour une éventuelle baisse des revenus, soit un écart de 10% du total des impôts rentrés en 2019 / **Terrains** – Etude de CHF 10000.—prévue pour des futurs travaux dans la zone inondable du Nozon / **Grande-salle** – Locations réduites de moitié à CHF 10000.— et le montant de la location des écoles a été diminué à CHF 17000.—en raison de la fin des redevances sur l'investissement / **Rue de la Gare 2** – Baisse de 50% des charges de la dette en cause un nouveau taux de 0.56% sur 15 ans au 01.03.2021 / **Zone Bulande** – 1<sup>er</sup> amortissement du crédit d'investissement pour CHF 90000.— / **Routes** – CHF 8000.—prévu pour la pose d'un portillon à l'entrée du parking de Bulande. Travaux d'entretien prévus au chemin Rosset / CHF 17000.—dépensés pour l'étude du règlement de stationnement / **Parcs, promenades, cimetière** – Travaux d'entretien du mur du cimetière prévus pour CHF 18000.—selon devis / **Ordures ménagères et déchetterie** – Augmentation de la taxe de CHF 40.—à CHF 50.—pour une augmentation totale des encaissements à CHF 36000.—ainsi l'équilibre charges et produits sera respecté / **Réseaux d'égouts, épuration** – La presse à déchet doit être changée pour un coût de CHF 13000.—. Pour équilibrer les comptes, la somme de CHF 18000.—est attribuée au fonds de réserve financements spéciaux / **Service social** – CHF 102741.— budgétisé par l'AJOVAL. CHF 140419.—calculé pour 12 places d'accueil.

Investissements à venir :

Dès 2021, Place, emprunt CHF 1200000.—, Fonds de réserve CHF 300000.—

Dès 2021, Réseau d'eau CHF 100000.—selon préavis 17.11.2014

Dès 2021, Collège CHF 50000.—

En conclusion, la Municipalité présente un budget 2021 avec un résultat bénéficiaire de CHF 10292.10. Elle propose au Conseil Général d'adopter le budget 2021 tel que présenté.

Jean-Christophe Liebeskind, rapporteur de la Commission de Gestion et Finances, lit le rapport. La Commission a examiné le préavis Municipal numéro 05/2020. André Roch, Syndic, Bernard Bovet, Michel Reynold et Carine Gigandet, Municipaux et Municipale ainsi qu'Isabelle Lavenex, boursière, se sont rendus disponibles le 24.11.2020 pour fournir des renseignements. La Commission a relevé que le budget 2021 prévoit un bénéfice de CHF 10292.10 comparé au budget de 2020 qui prévoyait un déficit de CHF 22750.—. Le COVID introduit une certaine incertitude au budget. Elle apporte également les commentaires suivants : **Impôts**, la Municipalité a déduit 10% de la prévision de l'état en raison de la situation incertaine liée au COVID. La Commission estime que l'estimation budgétisée est aussi réaliste qu'elle peut l'être. / **Péréquation**, il est difficile de faire une prévision plus précise au vu de la complexité des calculs Cantonaux / **Grande-salle**, le budget anticipe une réduction des locations et un revenu à CHF 12000.—, soit un manque à gagner de CHF 10000.—. / **Rue de la Gare 2**, excellent rendement budgétisé du bâtiment soit CHF 119000.—de revenus pour CHF 26000.—de charges. / **Travaux, réseaux d'égouts/épuration/eaux claires**, les charges sont largement couvertes par les revenus dont l'augmentation s'explique par la création en cours de nouveaux logements. / **Police**, les charges sont stables contrairement aux craintes. / **AJOVAL/UAPE**, ce poste représente un coût budgétisé très élevé. / **Services industriels**, versement à fonds de réserve, ce versement permet de renforcer l'équilibre budgétaire de ce poste.

La Commission salue la clarté des documents mis à sa disposition par la boursière ainsi que ses notes explicatives.

La Commission recommande au Conseil Général d'approuver le budget 2021 tel que présenté.

Charles-Louis Morel demande s'il serait possible d'obtenir le détail des coûts de l'UAPE. Il pourrait être mentionné dans l'Arnex Info par exemple. **André Roch, Syndic**, répond que l'UAPE a ouvert au 1.01.2020. Les comptes ne sont pas terminés. A noter qu'aux CHF 140000.—budgétisés, il faut déduire CHF 25200.—de location encaissées de l'AJOVAL. Aussi, plus il y a d'enfants d'Orbe qui sont inscrits à l'UAPE d'Arnex, plus on encaisse. A l'inverse, si des enfants d'Arnex sont inscrits à l'UAPE d'Orbe, Orbe facturera à Arnex. Il est actuellement difficile d'expliquer les coûts. Il faut attendre les comptes 2020.

Josette Bovet demande si le budget de la Place a été soumis au Conseil. **André Roch, Syndic**, répond que non, une demande de crédit sera faite.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.  
Acceptez-vous le préavis 05/2020 – Budget 2021 ?

Pour: 67

Contre: 0

Abstentions: 2

Le préavis 05/2020 – Budget 2021 est accepté.

#### 6. Réponse de la commission sur la prise en considération du Postulat pour une opposition à l'implantation d'une station de base de téléphonie mobile : CAMAC 193656

Morella Frutiger Larqué, rapporteur de la Commission nommée pour l'objet cité en titre, fait part du rapport.

La Commission remercie Reynold Michel, Municipal, et la secrétaire communale qui se sont tenus à disposition de la Commission.

Le contexte est que Sunrise et Salt ont mandaté AMODUS pour construire une station de base de téléphonie mobile à Arnex. La Municipalité a été approchée pour l'installer à proximité du terrain de foot sur une parcelle communale mise à disposition du FC Arnex par un contrat de droit distinct et permanent (DDP). Suite à des discussions entre les 3 parties, AMODUS a procédé à une mise à l'enquête pour la construction. Cette mise à l'enquête a provoqué plusieurs réactions. Soit, une pétition munie d'une quarantaine de signatures, 6 oppositions individuelles et une opposition collective d'une huitantaine de personnes. Certains ont signé la pétition et des oppositions ce qui ne pose pas de problème. Les oppositions ont été envoyées à la CAMAC comme le fixe la loi. Finalement, une intervention au Conseil Général a été déposée auprès du Président du Conseil par Josette Bovet et Martine Barclay. Elle a été mise à l'ordre du jour du Conseil du 29.10.2020 sous la forme d'un postulat. La demande ne présente pas les caractéristiques d'un postulat étant donné que le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier une opportunité de prendre une mesure ou faire une proposition, posant une question précise, ce qui n'est pas le cas ici. Toutefois, vu l'importance du thème en Suisse, le Président du Conseil et la Municipalité ont souhaité traiter l'intervention de manière transparente en qualifiant la demande de Postulat. Lors du précédent Conseil, le Syndic avait expliqué que la Municipalité avait préféré être elle-même en contact avec la mandataire notamment afin que les revenus entrent dans la caisse communale et non en mains d'un privé. A noter que la localisation prévue, éloignée des habitations, n'est pas défavorable. Selon la LATC, la procédure de mise à l'enquête est de compétence Municipale. Les oppositions ont été déposées dans les temps au greffe municipal. A noter que le FC Arnex a fait opposition. Il ne s'agit pas d'une opposition au projet. Leur opposition leur permet d'être partie prenante à la procédure et de s'assurer

d'être entendu. La Municipalité s'est renseignée auprès de l'UCV au sujet du DDP grevant la parcelle de Bulande. Ils ont reçu les informations suivantes : La création d'un sous DDP nécessite l'accord du superficiaire (FC Arnex) / Si le DDP de base interdit de faire la sous-surface, il est possible de revoir le contrat, en accord avec les 2 parties soit la Commune et le FC Arnex / Les actes doivent être faits devant un notaire / Le contrat final serait passé entre la Commune, le FC Arnex et les opérateurs téléphoniques et devrait fixer les éléments tels que loyer, entretien du mât, responsabilités, niveau d'émission, surface couverte etc...). Dans le cas présent, il faudrait créer une nouvelle servitude sur une parcelle communale. Il s'agirait d'une aliénation, soit une cession d'une part de propriété de la commune en faveur d'un privé pour y construire un mat de téléphonie. Il y a deux possibilités ouvertes selon l'article 13 du Règlement du Conseil Général et l'article 4 de la Loi sur les communes : Si la transaction est inférieure à CHF 50000.--, la Municipalité est compétente pour agir seule. / Si la transaction dépasse CHF 50000.--, elle dépasse la compétence de la Municipalité et doit être soumise au Conseil Général. La question de savoir si une éventuelle sous-servitude en faveur de compagnies de téléphonie passerait devant le Conseil Général, la réponse n'est pas claire sans pousser les recherches juridiques plus loin. La Commission soumet également quelques données générales qu'elle a recueillies sur <https://www.bakom.admin.ch;www.vd.ch>. Il y a actuellement 3000 antennes 5G actives en Suisse et il est projeté d'en installer 20000 de plus car elles diffusent moins largement que la 4G. En février 2019, les compagnies de téléphonie suisses ont acheté pour 380 millions les droits d'exploitation de la 5G en Suisse à la Confédération. Le droit fédéral est compétent. 5 initiatives populaires s'opposant à la 5G sont en cours de récoltes de signatures. Des votes populaires auront certainement lieu. Des moratoires et semi-moratoires ont été édictés par les Conseils d'Etat de Vaud et Genève. Les projets sont donc gelés pour environ 2 ans. Les mises à l'enquête de mâts 3,4G en 5G semblent être des modifications bagatelles sans oppositions possibles. En conclusion, le droit fédéral étant prédominant, le rapport de force va dans le sens d'un déploiement de la 5G retardé plus qu'empêché mais vraisemblablement mieux encadré par des règles d'émission plus strictes que prévu. La Commission recommande au Conseil Général la prise en compte du postulat. Ainsi la Municipalité pourra entamer des discussions avec le FC Arnex. En cas d'abandon, il est vraisemblable qu'un privé soit approché faisant l'objet d'une mise à l'enquête avec possibilité de faire opposition sans garantie de succès. Le débat sur les avantages et désavantages liés à la téléphonie mobile est vif et les avis rarement conciliables.

**Le Président** informe l'assemblée qu'on va voter pour la prise en considération du Postulat. Si le oui l'emporte, la Municipalité devra remettre son rapport. Si le non gagne, on classe le dossier et ça n'ira pas plus loin.

Denis Barclay demande si d'autres Cantons font opposition. Morella Frutiger Larqué répond qu'elle n'a trouvé des informations que sur Genève et Vaud.

**Le Président** remercie la Commission qui a été plus loin que demandé dans sa réflexion.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous la prise en considération du Postulat pour une opposition à l'implantation d'une station de base de téléphonie mobile : CAMAC 193656 ?

Pour: 29

Contre: 15

Abstentions: 29

Le Postulat est remis à la Municipalité pour étude et rapport.

## **5. Divers**

**Le Président** informe l'assemblée qu'une séance entre la Municipalité et la Commission de Gestion et Finances a eu lieu suite aux différents rencontrés dernièrement. Les 2 parties se sont engagées à travailler ensemble jusqu'à la fin de la législature.

Il rappelle également que le Bureau du Conseil recherche un/une secrétaire pour la nouvelle législature et qu'il n'est pas obligé qu'il/elle habite Arnex. Le Bureau recherche également un/une vice-président pour remplacer Sébastien Gauthey qui démissionne à la fin de cette législature. Il remercie toute personne intéressée par l'un des postes à le contacter.

**Le Président** rappelle également que le dépôt des listes pour la Municipalité est fixé au 18 janvier à 12h mais il est toujours possible de se décider par après. Il faut dès lors faire passer le mot.

**Le Président** demande également aux électeurs d'être présents toute la journée du 07.03.2021 car le 2<sup>ème</sup> tour des élections communales ainsi que l'élection du syndic se tiendra le même jour.

Le 31.03.2021 aura lieu la nomination des nouvelles autorités pour la nouvelle législature 2021-2026 en présence du Préfet.

Martine Barclay demande à la Municipalité de remercier les familles qui participent au Calendrier de l'Avent malgré les circonstances, par le biais de l'Arnex-Info.

Jean-Christophe Liebeskind rappelle qu'il avait demandé à la Municipalité des nouvelles au sujet du règlement sur le stationnement. **Bernard Bovet, Municipal**, répond que comme mentionné au budget 2021, CHF 17000.—seront engagés pour faire un projet. Un mandat a été donné dernièrement à un bureau d'ingénieur.

Nicolas Bovet demande si le radar pédagogique a été mis dans le bon sens, selon la Municipalité. **Bernard Bovet, Municipal**, répond qu'il a été mis ainsi dans un premier temps et qu'il sera ensuite déplacé.

**André Roch, Syndic**, remercie le personnel de la commune et les personnes des commissions. Il souhaite une meilleure année 2021 que 2020 et de belles fêtes tout en restant prudents.

**Le Président** remercie les Conseillers pour leur présence. Il avait un doute d'atteindre le quorum en raison de la situation mais les Conseillers se sont tout de même déplacés. Il regrette de ne pouvoir dire la phrase traditionnelle du Conseil de décembre « apéro après la séance » en raison du COVID.

**Le Président** clôt la séance à 21H00.

Le Président  
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire  
Cathy Siegenthaler